

15^{c.}

Journal du Lot

15^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	6 fr. 50	12 fr.	22 fr. 50
Autres départements	7 fr.	13 fr.	24 fr.

TÉLÉPHONE 34

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page	1 fr. 25
» 2 ^e page	2 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La Conférence financière interalliée : le programme de ses travaux. — Les dettes interalliées : elles feront, semble-t-il, l'objet de négociations spéciales ; le point de vue anglais. — La remise à Berlin de la note alliée sur l'évacuation de Cologne. — En guise de représailles, le Reich rompt toutes conversations économiques avec nous.

La Conférence financière interalliée s'est ouverte mercredi à Paris.

Faut-il rappeler que des experts financiers ont préparé, de longues semaines durant, les travaux des ministres qui viennent de se réunir ?

De multiples et délicates questions figurent au programme de cette conférence.

Il n'est pas inutile de rappeler les principales :

1^o Bilan de l'occupation de la Ruhr. Il s'agit de savoir si les frais de l'opération seront prélevés sur les bénéfices réalisés, ou si la France et la Belgique devront en assumer en tout ou partie la charge.

2^o Répartition de la première annuité du plan Dawes. Cette annuité s'élève à 1 milliard de marks-or pour la période du 1^{er} septembre 1924 au 31 août 1925.

3^o La question de la répartition semble dès l'abord très simple ; en fait, elle est fort difficile.

4^o Il ne s'agit pas, en effet, d'appliquer automatiquement les pourcentages fixés en 1920 par la Conférence de Spa.

En fait d'autres éléments interviennent : a) les frais divers résultant de l'occupation ; — b) la priorité belge ; — c) le remboursement des dépenses américaines d'occupation.

5^o Revendications des Etats-Unis. On sait que les Etats-Unis demandent à participer aux versements allemands pour les réparations de leurs dommages matériels de guerre.

La France, la Belgique et l'Italie, tout en faisant observer qu'en droit strict cette demande ne saurait se justifier, ont d'ores et déjà déclaré que, se plaçant sur le terrain de l'équité, elles étaient disposées à l'admettre.

Mais la Grande-Bretagne n'a pas encore accepté de se ranger à ce point de vue ; il est possible qu'elle propose un compromis ;

6^o Question des pourcentages. Cette question ne paraît pas figurer officiellement à l'ordre du jour, mais la revendication des Etats-Unis la posera sans doute.

En effet, la France, la Belgique et l'Italie, si elles consentent à la participation américaine, n'entendent pas que leurs pourcentages soient diminués ; il faudrait donc que d'autres pourcentages fussent réduits. Bien des difficultés peuvent résulter de cette discussion.

Tels sont les principaux articles du programme de la conférence.

On peut juger, par cette simple énumération, de l'importance des conversations qui ont commencé mercredi et de leurs répercussions sur la politique générale.

Quant aux dettes interalliées, il semble désormais acquis que les ministres alliés n'en parleront pas officiellement.

Un échange de vues officieux a eu lieu dès mardi entre MM. Churchill, Clémentel et Stéfani.

Les gouvernements alliés, adoptant en cela la suggestion britannique, semblent avoir accepté la procédure qui consiste à faire du problème des dettes interalliées l'objet d'une conférence spéciale.

Si l'on en croit l'Evening Standard cette conférence se tiendrait à Bruxelles en mars ou avril.

Le gouvernement anglais justifie cet ajournement par la nécessité d'examiner dans tous les détails la question avant d'en envisager une solution quelconque.

En un sens, cet ajournement est

regrettable, puisqu'il prolonge une incertitude déjà fort préjudiciable.

Pourtant, il faut convenir qu'il est préférable de remettre à plus tard l'établissement d'une solution définitive, plutôt que d'échafauder à l'improviste un compromis quelconque qui ne résoudrait rien et ne servirait qu'à compliquer encore un problème déjà fort délicat.

Quant à la position de la Grande-Bretagne, il se confirme qu'elle s'inspire de directives suivantes.

L'Angleterre ne s'opposerait pas à ce que les Etats-Unis fissent les conditions qui leur plaisent à la France, mais naturellement la Grande-Bretagne se considérerait comme libre de prendre des arrangements avec la France, indépendamment de ceux que la France pourrait prendre avec les Etats-Unis.

Autrement dit, la Grande-Bretagne ne se considérerait pas comme tenue d'accorder à la France les mêmes conditions que celles que les Etats-Unis accorderaient à la France.

La seule stipulation exigée du côté britannique serait que, si les débiteurs de la Grande-Bretagne prenaient des arrangements pour payer les créanciers britanniques, l'Angleterre compléterait être payée proportionnellement et simultanément, c'est-à-dire dans le cas particulier de la France et des Etats-Unis, selon le rapport des deux dettes.

Accompagné de ses collègues de France, d'Italie, de Belgique et du Japon, lord d'Abernon, doyen des ambassadeurs alliés à Berlin, a remis au chancelier Marx la note commune des cinq puissances relative à l'évacuation de Cologne.

Cette note, telle qu'elle est, est plus explicite que ne l'indiquaient les journaux anglais.

Elle ne signifie pas, en effet, l'ajournement de l'évacuation par l'impossibilité ou s'est trouvée la Commission interalliée de contrôler de présenter son rapport en temps utile.

Elle déclare que, dès à présent, les gouvernements alliés ont acquis la preuve que l'Allemagne « n'a pas encore rempli les conditions posées dans l'article 429 du traité de Versailles pour qu'elle puisse bénéficier de la clause d'évacuation anticipée ».

De fait, la note remise par les Alliés énumère un certain nombre de faits précis, desquels il résulte entre autres :

- 1^o que le grand état-major de l'armée a été reconstitué ;
- 2^o que des engagés volontaires à court terme ont été recrutés et instruits ;
- 3^o que la transformation des usines de guerre n'est pas encore réalisée ;
- 4^o que d'importants stocks de matériel militaire ont été découverts ;
- 5^o que la réorganisation de la police d'Etat n'est pas commencée ;
- 6^o que plusieurs des mesures législatives et administratives, stipulées par la note interalliée du 29 septembre 1922, n'ont pas été prises.

Enfin, la note informe le gouvernement du Reich qu'une seconde communication lui sera remise par la suite dès que sera terminé le rapport d'ensemble de la Commission militaire.

Cette seconde communication contiendra toutes précisions complémentaires utiles et fixera quelles conditions l'Allemagne devra remplir « pour que ses obligations en matière militaire puissent, aux termes de l'article 429, être considérées comme fidèlement observées ».

La demande alliée a provoqué, naturellement, en Allemagne un vif mécontentement : on proteste avec véhémence et d'aucuns s'en vont proclamant que nous violons le traité de Versailles et que, dans ses conditions, le Reich aurait grandement tort de le respecter plus longtemps !...

Pour commencer, le gouvernement allemand vient de suspendre les négociations commerciales qu'il poursuivait avec nous depuis des semaines.

Ainsi, il est avéré qu'il faisait dépendre, sans le dire, la conclusion d'un accord commercial de l'évacuation de la zone de Cologne.

Il est établi également que c'est la France que le Reich veut atteindre.

Ne poursuit-il pas normalement

ses négociations avec l'Angleterre, l'Italie et la Belgique ?

Mais, pour nous, il entend ou bien nous ruiner, ou bien nous asservir à la propre économie allemande.

Dans tous les cas, dès que fut effectuée la démarche des ambassadeurs alliés auprès du chancelier Marx, les délégués allemands à la conférence économique ont télégraphié à Paris qu'en raison de la situation générale, les négociations ne pouvaient aboutir et qu'ils restaient chez eux.

Ainsi, non seulement aucun traité de commerce ne sera signé, mais même le *modus vivendi* qu'on croyait sur le point d'être conclu ne verra pas le jour.

Dès le 10 janvier, une guerre de tarifs douaniers éclatera entre la France et le Reich, paralysant à peu près complètement les échanges entre les deux pays.

Nous voilà d'ailleurs édifiés sur les « bonnes dispositions » de l'Allemagne à notre égard. Toutes nos concessions n'ont abouti qu'à ce résultat : accroître sans cesse ses exigences et son intransigeance.

M. D.

INFORMATIONS

LA CONFÉRENCE FINANCIÈRE

Une entrevue privée
M. Winston Churchill et M. Clémentel ont eu une entrevue privée mercredi matin.

La séance inaugurale
C'est mercredi, à 15 heures 30, qu'a eu lieu dans le salon de l'Horloge, au Quai d'Orsay, la séance inaugurale de la conférence interalliée des ministres des finances.

M. Clémentel, ministre français des finances présidait cette séance.

Vers une conférence des dettes
L'Evening Standard publie une information suivant laquelle une conférence interalliée des dettes se réunirait probablement à Bruxelles en mars ou avril.

M. Winston Churchill discuterait cette question à Paris.

Les Etats-Unis seraient invités à envoyer un délégué officiel.

Les dettes interalliées
On déclare à la Maison Blanche que le président Coolidge considère que la question des dettes et la convocation d'une nouvelle Conférence du désarmement constituent deux questions entièrement distinctes.

Les Etats-Unis maintiennent leur attitude d'attente, en raison de la proposition pendante de tenir une telle Conférence sous les auspices de la Société des Nations.

L'Amérique veut sa part sur le versement du plan Dawes.
Le gouvernement britannique a reçu une longue réponse des Etats-Unis à la note anglaise concernant les revendications américaines en dommages de guerre.

Le département d'Etat maintient la position suivante, qu'il a d'ailleurs déjà exposée :

« Les Etats-Unis ont un droit légal et équitable de participer aux paiements des réparations suivant les lignes du plan Dawes. Les hautes personnalités officielles déclarent que l'équité de ce droit ne peut être mise en question en raison de la part que les Etats-Unis prirent à la guerre. »

Il est également évident que l'Amérique avait comme les alliés le droit de conclure un traité avec l'Allemagne pour le règlement des dommages matériels, les pertes d'hommes et les dégâts aux propriétés, les alliés ne pouvant s'approprier exclusivement tous les versements de l'Allemagne en paiement de leurs revendications, y compris certaines catégories pour lesquelles les Etats-Unis ne réclament rien. »

En Allemagne

Réunion du Cabinet d'Empire
Le cabinet d'Empire a tenu mardi matin une séance spéciale consacrée aux négociations franco-allemandes et à la réponse allemande à la note des Alliés au sujet de la non évacuation de la zone de Cologne.

La réponse allemande est remise aux missions intéressées
A la suite de la séance du cabinet

allemand, au cours de laquelle le gouvernement a pris position au sujet de la note des alliés concernant la question du désarmement et de l'évacuation de la zone de Cologne, la réponse allemande à la note a été remise mardi soir au chef des missions alliées.

Que contient la réponse allemande
Suivant des renseignements puisés à bonne source, la position adoptée par le Reich serait la suivante :

La question du désarmement n'est pas tellement grave qu'elle puisse légitimer l'ajournement de l'exécution de l'article 423 du traité de Versailles et par conséquent de l'abandon par les Alliés de la zone de Cologne.

Le ministère prussien reste au pouvoir

Dans son conseil de mardi après-midi, le ministère prussien a décidé de ne pas démissionner. A la suite de cette décision, les deux ministres populistes ont donné leur démission.

Brimades contre les Français en Rhénanie

Les autorités allemandes se livrent depuis quelques semaines contre les Français qui résident en pays rhénans à titre privé ou pour les besoins du service à des brimades systématiques.

Pour les civils français qui ne se réclament d'aucune étiquette officielle, la vie devient simplement impossible : violation du secret de la correspondance par l'Office de Francfort en particulier, subtilisation de lettres, sabotages voulus et répétés des communications téléphoniques.

A l'égard des autorités d'occupation et de nos troupes, c'est le retour dans l'acheminement de certains convois ferroviaires, le décalage d'un jour dans l'arrivée des journaux français, comme cela vient de se produire quatre fois en deux semaines à Wiesbaden.

Un complot antisoviétique dans la flotte de la Baltique

Le 29 décembre ont eu lieu à Cronstad, et à Leningrad des arrestations de partisans de Trotsky et de membres du parti ouvrier. La majorité des détenus se composent de membres actifs, de noyaux ou vriers, de l'armée rouge et des matelots qui protestaient contre la discipline du parti et les menaces d'exil en Sibérie.

Six matelots techniciens spécialisés, accusés d'avoir fomenté un attentat contre la vie des commissaires politiques de la flotte de la Baltique, se sont enfuis avec leurs gardiens, des soldats rouges.

La réaction fasciste en Italie

Le *Nuovo Paese* annonce que l'ordre de mobilisation de la 80^e légion de la milice fasciste a été lancé.

Le *Messaggero* enregistre des perquisitions et des arrestations à Pérouse, où le préfet a développé une action très énergique en interdisant rigoureusement les cortèges et les réunions.

Le *Messaggero* rapporte également le fait que des perquisitions ont eu lieu à Ancone, au siège de l'*Italia Libera*, où ont été saisis des documents dont il résulte qu'un mouvement révolutionnaire était en préparation pour abattre non seulement le fascisme, mais aussi la monarchie.

Le *Messaggero* rend compte que des perquisitions et des arrestations ont également eu lieu à Civita-Veschia.

L'indépendance de l'Albanie

Le gouvernement du royaume des Serbes, Croates et Slovènes vient de faire parvenir au secrétaire général de la Société des Nations sa réponse à la communication qui lui avait été adressée par Sir Eric Drummond, le 20 décembre, comme suite à une démarche de Mgr Fan Noli, alors président du Conseil par intérim d'Albanie. Dans sa réponse, le gouvernement des Serbes, après avoir démenti de la façon la plus absolue les accusations portées contre lui par Mgr Fan Noli, déclare :

« Malgré l'attitude de provocation adoptée par Mgr Fan Noli envers notre pays, le gouvernement royal tient à déclarer une fois de plus que dans les événements actuels qui sont une

affaire purement intérieure albanaise, dans laquelle aucun fonctionnaire ou agent du royaume n'a eu une part quelconque, il conservera l'attitude d'un spectateur désintéressé et que dans sa politique albanaise il n'a qu'un but, c'est de favoriser le développement de l'Etat indépendant de l'Albanie. »

Au Maroc espagnol

Une proclamation d'Abd-el-Krim
Abd-el-Krim vient de publier une proclamation adressée aux guerriers du Rif et du territoire de d'Ibaia.

« Nos ennemis, dit-il, affirment que des négociations sont en cours entre l'Espagne et la République du Rif, c'est faux. Depuis un an, l'Espagne ne cesse de nous envoyer des émissaires, mais nous les avons toujours éconduits avec mépris. Nous ne pouvons pas traiter sur pied d'égalité avec un pays que nous avons vaincu. La République du Rif dispose de 50.000 guerriers et d'une grande quantité de mitrailleuses et d'avions pris à l'ennemi. Dans très peu de temps, nous obtiendrons aussi des millions de pesetas, rançon qui nous est due pour les prisonniers espagnols. »

Les Espagnols devront accepter toutes nos conditions, sinon le jour est proche où nous les jeterons à la mer. »

Les combats chez les Andjeras
Depuis plusieurs jours on entend distinctement le canon et on peut distinguer à l'œil nu, à la distance de 8 kilomètres à vol d'oiseau, les avions espagnols survolant les montagnes des Andjeras, ainsi que l'éclatement des bombes sur le sol.

Les indigènes suivent avec attention ce spectacle des terrasses de leurs maisons.

Les blessés affluant à Tanger

On signale l'arrivée à l'hôpital français de blessés indigènes, ainsi que de femmes et d'enfants atteints par les gaz asphyxiants.

Plusieurs décès ont déjà eu lieu, et il existe à cet égard une certaine émotion dans les milieux indigènes.

La grève de Douarnenez est terminée

Le ministre du Travail communique la note suivante :

La grève qui durait depuis plus de six semaines a pris fin. Les contrats viennent d'être signés entre les directeurs des diverses usines en grève et leur personnel, sur les bases indiquées précédemment et qui sont celles sur lesquelles M. J. Godart, ministre du Travail et de l'Hygiène s'était efforcé de réaliser l'accord entre les deux parties, le 15 décembre dernier.

Le travail va reprendre dans toutes les usines dans le plus bref délai.

Dans le désert à moto-cyclette

Deux sujets britanniques habitant Le Caire viennent d'accomplir un exploit remarquable en se rendant à moto-cyclette de la capitale égyptienne à Siwa, traversant ainsi le désert de Libye à l'aller et au retour.

Au cours de leur voyage les moto-cyclistes faillirent, à deux reprises, être engloutis par une tempête de sable. Leur arrivée à Siwa, sur leur machine stupéfa les indigènes, car de leur vie ils n'avaient vu une moto-cyclette.

CHRONIQUE LOCALE

ARBITRAIRE FLAGRANT!

On a crié contre les décrets-lois que l'ancien Gouvernement voulait appliquer dans le seul but de réaliser des économies, en réduisant de nombreuses et inutiles dépenses budgétaires.

On a crié « haro » contre les auteurs de cette proposition : les décrets-lois n'ont pas été appliqués, et puis le temps a passé.

Or, voici que le Garde des Sceaux vient de prendre une décision qui est pire qu'un décret-loi. Il a atten-

du que le Parlement soit en congé pour traduire en correctionnelle un sénateur qui a refusé de prêter serment devant la Commission d'enquête parlementaire chargée de rechercher l'origine et l'emploi des fonds réunis par la Caisse de l'Union des Intérêts Economiques pour soutenir et combattre des candidats législatifs en 1924.

Nous ne nous permettrons pas de rechercher ce qu'il y a de licite ou d'illicite dans le fait de réunir des fonds en vue de mener une campagne électorale en faveur ou contre tels ou tels candidats, mais nous nous étonnons que la Commission d'enquête ne veuille porter ses investigations sur les candidats, sur les politiciens qui ont palpé à la caisse de l'Union des Intérêts Economiques en 1924 et non en 1919, 20, 21 et 23.

Est-ce qu'il n'y a pas d'autres caisses qui ont alimenté des politiciens ? Ceux-ci sont-ils plus d'intérêt, et ces caisses sont-elles allées par un argent plus pur ?

Aussi bien, nous nous en tiendrons à l'opinion suivante de M. Gustave Téry, dans l'*Œuvre*, qui écrivait ces jours derniers :

« Tout ce qu'il y avait à dire sur la corruption électorale a été dit et fort bien. Cela n'empêche personne de reconnaître que le premier des agents électoraux, c'est l'argent, et qu'on n'en saurait interdire l'usage. Combien y aurait-il de parlementaires au Parlement, s'ils étaient tous obligés de faire eux-mêmes les frais de leur élection ? Et, en vérité, si vous deviez choisir entre un instituteur, comme nous en connaissons, qui a dû laisser aux amis de son Comité le soin d'acquitter toutes les factures, et un Rotchschild qui a payé de sa poche toutes les dépenses de sa candidature et même un peu plus, est-ce au second « représentant du peuple » qu'iraient vos préférences, ou au premier ? En pareille matière, il semble malaisé de formuler des règles et des principes. Ce n'est évidemment pas un Code de la moralité électorale que se propose de nous donner la commission d'enquête présidée par M. Renaudel. »

C'est donc un procès de tendance, voire de vengeance, de haine politique que le Gouvernement intente au Président d'un groupement politique qui a subventionné des candidats législatifs.

Mais c'est, également, par une violation de tous les principes démocratiques, que le Garde des Sceaux intente ce procès au lendemain de la clôture de la session parlementaire. L'inculpé est sénateur ; régulièrement, le Garde des Sceaux devait demander la levée de l'indemnité parlementaire.

Il ne l'a pas fait. A-t-il eu peur que le Sénat la lui refuse ?

A-t-il voulu simplement faire frapper, par ordre, un adversaire ?

Dans les deux cas, le Garde des Sceaux a prouvé qu'il agissait en souverain maître, et qu'il était prêt à endosser une chemise noire à la mode de Mussolini.

Ces poursuites, comme celles intentées aux journaux, relèvent du plus flagrant arbitraire, à l'heure même où l'on clame que la démocratie coule à pleins bords.

Ah ! si des faits pareils s'étaient passés, il y a quelques mois, que de cris, que de protestations se seraient élevés dans le groupe des justiciers actuels ! Et nous, nous aurions protestés avec eux, comme nous protestons aujourd'hui contre les actes d'arbitraire, de vengeance, de haine politique qu'ils commettent impunément, mais il faut le souhaiter, non pas impunément !

LOUIS BONNET.

Légion d'Honneur

Nous avons eu le plaisir d'annoncer, dans notre dernier numéro, la nomination au grade de chevalier de la légion d'honneur de M. Manhiabal.

L'*Officiel* publie : « Manhiabal (Jean-Léon-François), directeur-Economiste de l'Hôpital-hospice de Cahors, 35 ans de services. Par son zèle éclairé et sa grande compétence, a contribué à la prospérité de l'établissement qu'il dirige ainsi qu'au développement des nombreuses œuvres d'assistance publiques ou privées auxquelles il collabore. »

Nous avons eu, précédemment, le plaisir d'annoncer l'inscription au tableau pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur de M. Oriac, l'excellent pharmacien de notre ville et conseiller général du Lot.

Nous relevons à l'Officiel du 7 janvier le nom de M. Oriac dans la liste des nouveaux promus au grade de chevalier de la Légion d'honneur, au titre de pharmacien-major de 2^e classe au 17^e corps d'armée.

Nous sommes heureux d'adresser au nouveau légionnaire nos bien vives félicitations.

Au 9^e

La croix de chevalier de la Légion d'honneur, sans traitement, est décernée à M. Lapouge, lieutenant de réserve au 9^e d'infanterie.

Nos Parlementaires

Une conférence de M. de Monzie sur les rapports franco-russes

M. de Monzie, Sénateur du Lot, a fait, lundi soir, à Dunkerque, sous les auspices de l'Alliance radicale-socialiste, une conférence sur la reprise des relations franco-russes.

M. de Monzie rappela brièvement les phases successives de la révolution russe depuis 1913, ne dissimulant rien des horreurs qui ensanglantèrent l'ancien Empire des tsars; mais il estime que le nouveau régime est assuré de vivre et qu'on ne saurait ignorer plus longtemps le gouvernement d'une nation de 130 millions d'habitants.

« J'ai toujours été de ceux, dit-il, qui veulent que la France soit représentée dans tous les postes d'action diplomatique. C'est pourquoi j'estime que la France, tout en combattant chez elle l'esprit étroit, doit avoir un ambassadeur au Vatican, à l'exemple de l'Angleterre et de l'Allemagne.

De même, ajoute M. de Monzie, tout en combattant le communisme chez elle, la France doit être représentée à Moscou.

M. de Monzie annonça qu'un étudiant actuellement dans un système consistant à lier l'indemnisation des petits porteurs de fonds russes à l'intensification du commerce entre notre pays et les Républiques soviétiques.

Au surplus, les soviets — assure M. de Monzie — ne désirent nullement s'immiscer dans notre politique intérieure, stimuler le communisme en France.

Dans sa péroraison, d'une envolée remarquable, M. de Monzie fit ressortir le danger qu'il y aurait pour nous à laisser Tchitchérine, ce nouveau Richelieu tourner ses regards vers l'Orient qui l'attire. La Russie redevenant asiatique et provoquant la conflagration orientale, ce serait, en perspective, une guerre combien plus vaste et plus désastreuse encore que celle de 1914.

En faveur des gérants

d'agences postales

M. de Monzie, sénateur, vient de recevoir de M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes la lettre suivante:

Paris, le 2 janvier 1925.

Vous avez bien voulu me faire part de différents vœux tendant à l'amélioration de la situation des gérants d'agences postales, émis par le Conseil général du Lot dans sa séance du 1^{er} octobre dernier et vous m'avez demandé de vous faire connaître ce qui pourrait être fait dans ce sens.

J'ai l'honneur de vous fournir les indications ci-après qui se réfèrent aux différents points qui ont fait l'objet des préoccupations de cette assemblée.

1^o Que le salaire annuel des gérants d'agences postales soit porté à 1.200 francs.

Les gérants d'agences postales sont actuellement rétribués, pour chaque opération qu'ils effectuent, sur la base de tarifs fixés par la loi des finances du 31 juillet 1920. Ils bénéficient en outre de diverses remises et d'une indemnité annuelle à titre de frais de régie. Un minimum de salaire de 400 francs leur est assuré par la loi de finances du 30 avril 1921.

A l'occasion de la révision générale des traitements dont l'étude se poursuit actuellement, l'Administration des P. T. T. a été amenée à envisager un relèvement des salaires du personnel auxiliaire temporaire et, en particulier, des gérants d'agences postales; dans ce but, la dotation prévue au projet de budget de 1925 pour la rétribution de ce personnel a été majorée après accord avec le ministre des finances.

En l'état actuel de la discussion du budget, il n'est pas possible de déterminer dans quelle mesure il pourra être procédé à l'amélioration de la situation des gérants.

2^o que les communes aient la charge de procurer les locaux de ces agences.

Les agences postales doivent obligatoirement fonctionner au domicile des gérants, mais rien ne s'oppose à ce que les locaux nécessaires soient fournis par les communes; il convient toutefois que l'Administration des P. T. T. reste en dehors de ces arrangements.

3^o que les opérations des bons de la Défense Nationale et les bons du Trésor puissent être faites aux guichets des agences postales.

De l'avis du ministre des finances déjà consulté à l'occasion de demandes de cette nature, les agences postales étant gérées par des particuliers et n'ayant à aucun titre le caractère de caisses publiques, ne peuvent être admises à participer di-

rectement aux émissions du Trésor. Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le sous-secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes.
Signé: Illisible.

Tabacs

M. Calmette, vérificateur de 8^e classe de la culture des tabacs à la direction de Cahors, est nommé, sur place à la 7^e classe. Félicitations.

VOIRIE

On sait bien que par ces temps de pluie, il n'est pas facile de tenir les rues dans une propreté parfaite.

Mais il y a des rues très passagères que l'on ne peut plus suivre sans tomber dans des paquets de boue.

Les travaux de terrassement qui ont été exécutés, ces temps derniers, sont une des principales causes de cet état de choses, et cela chacun l'avait prévu, dès que furent terminés les travaux insuffisants de remblaiement.

Si on ne procède à aucune réparation, et cela le plus tôt possible, c'est une bien triste perspective pour les piétons cadurciens pendant la saison des pluies.

Nous signalerons, notamment l'entrée de la rue de la Banque où l'on procède à des travaux d'aménagement dans l'établissement financier.

La Banque de France fait faire des aménagements somptueux et ses travaux d'aménagements de cet établissement rendent la circulation impraticable dans la rue.

On ne marche sur la chaussée, sur le trottoir que dans des paquets de boue.

Ce serait, dès lors, bien le moins que ceux qui font exécuter des travaux d'art dans l'immeuble financier prissent souci des piétons qui, en nombre considérable, passent dans cette rue qui aboutit à la gare.

Deux fois par jour, quelques coups de balai pourraient être donnés dans ce passage si fréquent où il est très malaisé de s'engager la nuit venue, sans en sortir crotté jusqu'aux genoux.

C'est un travail qui devrait incomber à ceux qui rendent la voie impraticable.

Au moment de la livraison des tabacs qui va commencer le 15 janvier, ce sera pire.

Il y a bien d'autres rues, également, qui attendent la visite du balayeur, mais nous signalerons, particulièrement, l'état de la rue de la Banque, parce que l'état déplorable dans lequel elle se trouve, est surtout, provoqué par des travaux d'aménagements luxueux, dans l'établissement financier.

Eh! dam! ce ne serait pas du luxe de permettre aux piétons de passer dans la rue sans risquer de s'enliser dans des paquets de boue!

l'assistance nos sympathiques compatriotes, M. Crabol, Directeur du Cabinet du Président de la République; M. Garrigou, Chef du Cabinet du Ministre des Régions libérées; M. Bouat, député, eût à cœur aussi de se joindre à nous, de même le représentant de la « Grappe »; M. Aussel, ainsi que MM. Lafon et Querrey, du « Colei »; M. Gabriel Frécheville, Attaché de Cabinet, nous fit savoir que, retenu par les devoirs de sa charge au Ministère de l'Aéronautique, il ne pouvait, à regret, prendre part à notre kermesse.

Les intrépides danseurs ouvrent la fête sous les lustres étincelants des flots de lumière qui mettent des tons de nacre sur les épaules des dames et les couples évoluent jusqu'à ce que le rideau s'écarte pour l'émerveillement de tous sans cesse renouvelé.

C'est le concert au cours duquel brillent d'un vif éclat les voix de Mlle Huguette de Lacam, de Mlle Pouget et de M. Jugan, sans oublier M. Lèbe, comique, qui nous amuse fort. Dès que les artistes ont quitté la scène, M. de Lacam, en termes particulièrement choisis, souhaite « lo bon onnado » à tous, de bonnes récoltes à ceux du pays, et M. Frécheville lui succède pour annoncer qu'une distribution de friandises va être faite aux enfants. Et quel gentil spectacle que toutes ces petites têtes si facilement éclairées par un rire franchement joyeux. A tour de rôle, chacun des petits reçoit un cornet de dragées et de fondants, que, tout content, il emporte dans ses menottes joies, et on peut dire que pendant cette distribution, les « grands », du Conseil d'administration ont trouvé, à donner, autant de plaisir que les « petits » à recevoir.

Puis cavaliers et cavaliers se remettent à tourbillonner glissant, à pas lents et mesurés, bercés par la mélodie enveloppante d'un boston, perdus dans la rêverie lointaine d'un tango, lancés dans le tournoi rapide d'une valse légère, ou bien exécutant avec toute la grâce d'antan, les mouvements d'une bourrée et d'un quadrille délicatement rythmé.

Le coup d'œil est charmant, féérique: habits noirs parmi des toilettes aux tons chauds, soyeux, blancs, dont quelques-unes ressemblent à des marguerites de nos prairies toloises. En un mot, toute une gamme de couleurs mouvantes sur une immense palette. Et on sentait que tout ce monde, tout ce parler de fleurs vivantes, dans une serre lourde de parfum et de grâce épanouie, avait été attiré par l'amour exalté de la petite patrie absente qu'ennoblissait la conclusion de cette manifestation grandiose des déracinés du Quercy, de cette terre de nos ateux au sein de laquelle dort son sommeil éternel, Louis Caniac, l'animateur dévoué de nos fêtes d'hier.

Secrétaire Général,
A. BLADINIÈRES.

Personnel civil des pensions

Le maximum des avances pourront être consenties aux agents spéciaux des établissements militaires, désignés pour assurer les paiements des personnels civils auxiliaires des sections régionales et départementales des pensions, est fixé pour la place de Cahors, à la somme de 20.000 francs.

Chambre de Commerce

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce du Lot a reçu la lettre ci-dessous, relative à l'éclairage électrique de la gare de Cahors: « Chemin de fer de Paris à Orléans Exploitation

Paris, 30 décembre 1924.

Monsieur le Président,

A la réunion des Chambres de Commerce qui s'est tenue à Limoges le 24 novembre dernier, vous nous avez demandé d'examiner la possibilité d'installer l'éclairage électrique dans la gare de Cahors.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en ce qui concerne Cahors, l'éclairage électrique est actuellement en cours d'exécution et que cette installation sera vraisemblablement terminée dans le courant du mois de mars prochain.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

La lutte contre la tuberculose

MM. L. Bernard, Baron et Valtis ont présenté à l'Académie de Médecine, une statistique du pneumothorax artificiel, dans le traitement de la tuberculose pulmonaire.

Cette statistique porte sur 201 cas de tuberculose pulmonaire traités par le pneumothorax artificiel. Voici les résultats obtenus: 40 malades ont été guéris, soit une proportion de 20 pour cent. Chez 73 autres, soit 36 0/0 la guérison fut incomplète.

Si on réunit ces deux catégories on atteint un résultat de 113 cas favorables, soit une proportion de 56 0/0. Par contre, 44 malades sont morts et 24 ont dû être abandonnés, aucune guérison ne pouvant être espérée. 20 enfin sont demeurés stationnaires.

Si on additionne ces chiffres on parvient au total de 88 cas défavorables, soit une proportion de 44 0/0. Ces chiffres permettent aux auteurs de conclure qu'à côté du bénéfice thérapeutique acquis par les malades dans les cas heureux, ce traitement présente de sérieux avantages

sociaux, il permet la récupération de la capacité de travail, il supprime la contagiosité et il restitue l'aptitude à la maternité.

Bal de charité

Nous rappelons au Public que c'est samedi soir 10 janvier qu'aura lieu dans les Salons de l'Hôtel de l'Europe le bal de charité organisé au profit de la Maison des Etudiants de Toulouse. Le bal commencera à 9 heures.

Le Comité.

Permis de chasse

Le nombre des chasseurs va croissant. On pourra facilement se rendre compte de cet accroissement de « fusils » par l'état comparatif du nombre de permis de chasse délivrés en 1923 et en 1924.

Il a été délivré en 1923: Dans l'arrondissement de Cahors, 3.196 permis; dans l'arrondissement de Figeac, 1.900 permis; dans l'arrondissement de Gourdon, 2.257 permis.

Il a été délivré en 1924: Dans l'arrondissement de Cahors, 3.545 permis; dans l'arrondissement de Figeac, 2.072 permis; dans l'arrondissement de Gourdon, 2.296 permis. Au total, 7.853 permis en 1923 et 7.913 permis en 1924.

On dit que la société le St-Hubert-Club a l'intention de mettre des couples de lapins dans les environs de Cahors.

Les trains Cocula

La Ligue Méridionale, Union des Originaires du Midi, Centre, Sud-Ouest, Pyrénées adresse à tous les originaires du Midi la lettre suivante:

Paris, 4 janvier 1925.

Cher Compatriote,

La Ligue Méridionale qui organise chaque été, depuis 18 ans, les Trains de Vacances à prix réduits pour le Centre et le Sud-Ouest de la France, vous prie de vouloir bien honorer de votre présence la Grande Fête du Midi. Cette fête qui sera une vaste réunion de propagande, aura lieu dimanche 11 janvier, salle du Gymnase, 10, rue Huyghens, à 14 heures. Concert Méridional organisé par le ténor Toulousain Mario Varet, de l'Opéra (Mireille, Lou Poutou, La Toulousaine, Cel del Met jour), Bal, Concours de Bourrée.

Au cours de l'assemblée, seront soumis au vote des 5.000 méridionaux présents:

1^o Une motion de remerciements aux Compagnies d'Orléans et du Midi pour les avantages accordés;

2^o Un vœu leur demandant de porter de 33 à 45 0/0 la réduction des prix.

L'importance de ces votes ne vous échappera pas et l'intérêt que vous portez à nos compatriotes et à tout ce qui touche notre Midi, me fait espérer que vous voudrez bien venir les appuyer de votre haute autorité.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Secrétaire: A. COCULA.

Vel-Auto-Lotois

Nous rappelons que c'est samedi soir que l'excellente société sportive le Vel-Auto lotois donnera son banquet qui aura lieu à l'Hôtel des Voyageurs (Direction Labarthe).

Les membres du V. A. L. qui veulent y prendre part sont priés de retirer leur carte jeudi soir, chez M. Salgues, rue Wilson, et Hoyer, rue Nationale.

Cette réunion s'annonce bien: de nombreux membres ont répondu à l'appel des organisateurs, et tout fait présager que ce banquet obtiendra un plein succès.

Feu de cheminée

Mardi, un feu de cheminée s'est déclaré dans un immeuble du Boulevard habité par M. Michelet. De prompts secours arrivèrent et le feu fut éteint.

Entre voisins

M. le Commissaire a ouvert une enquête à la suite d'une plainte que Mme veuve V... demeurant rue des Soubirous, a déposée contre une de ses voisines pour injures.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN
GRAND MATCH DE RUGBY du 11 janvier 1925

SARLAT I (1^{re} série)
Contre CAHORS I

Les fervents du Rugby sont satisfaits dimanche. Malgré les frais sérieux qu'a entraînés la conclusion de ce match avec l'équipe première de Sarlat, le Comité a décidé de la recevoir et de ne pas modifier le prix des places qui reste au tarif ordinaire.

L'équipe de Sarlat, qui dut s'incliner, l'an dernier de rort peu, devant Mazamet, dans les finales du Championnat de France, est une des plus belles du Périgord Agenais. Elle emporta le Championnat de 2^e série l'an dernier dans sa région.

Nul doute que la partie de dimanche prochain ne justifie sa brillante réputation.

L'Aviron Cadurcien adresse ses félicitations à Mme et Monsieur Pasquier, et dépose ses vœux sincères sur le berceau de leur fils nouveau-né.

Notre société sportive se réjouit unanimement de la haute distinction que le ministre du Travail vient de décerner à Monsieur Manhabal, Président Honoraire de l'A. C., et lui offre ses félicitations bien sincères pour sa nomination de Chevalier de la Légion d'Honneur.

VARIÉTÉS

Le théâtre au village

Le cri d'alarme est depuis longtemps jeté: la campagne se dépeuple, les habitants des villages et des hameaux émigrent peu à peu vers les villes, et le mouvement loin de s'atténuer, s'accroît de jour en jour.

Certains veulent voir la cause de ce désastreux exode dans la dureté des travaux rustiques, dans l'insuffisance de la main-d'œuvre et dans le manque de confort des habitations rurales, et on ne peut nier que tout cela favorise gravement l'évasion vers les centres; mais à nos yeux les vraies causes sont ailleurs.

De tout temps, et plus que jamais depuis que la vague d'individualisme nous inonde, le travailleur a voulu, après sa journée ou sa semaine de fatigues, avoir sa part de jouissance et de bien-être: il a voulu surtout se divertir, s'amuser et rire. Or, si à la ville on n'a que le choix dans la forme du plaisir (théâtre, cinéma, dancing, etc.), à la campagne on cherche vainement à « passer une heure », on ne s'amuse pas, on ne rit plus, on meurt d'ennui.

Autrefois, et jusqu'aux années qui précèdent la guerre, chaque village avait ses traditions joyeuses, ses réjouissances publiques et privées, ses veillées d'hiver que terminait un réveillon ou un bal, ses repas plantureux après les grands travaux de saison, ses carnivals où la foule en laisse se ruait au plaisir plusieurs jours durant, ses fêtes religieuses très suivies.

S'ajoutant à cela, des distractions venues du dehors, fréquentes et imprévues, venaient encore animer le village: c'étaient des cirques au défilé pittoresque qui s'installaient pour une série de représentations, parfois pour une saison entière; des acrobates qui donnaient spectacle en plein vent; des guignols qui ravissaient l'enfance; et même des théâtres, modestes troupes au répertoire naïf, à l'interprétation maudite, mais qui, si elles ne semaient pas toujours l'enthousiasme, avaient au moins le mérite de faire sortir les gens et de leur donner l'occasion de se voir.

Les nouvelles conditions de vie créées par la guerre, ont porté un coup mortel aux distractions du village. Les traditions locales sont déchues, et tombé l'enthousiasme. On éprouve des difficultés sans nombre à organiser la moindre fête publique et les réunions privées sont rares, tant les invitations coûtent cher. Les professionnels de spectacles ne quittent plus les villes, et les cinémas ambulants, eux-mêmes, ont à peu près cessé leurs tournées. Ainsi tout ce qui faisait l'animation, la vie joyeuse de ces campagnes, a disparu, laissant un grand vide morne, que l'ennui remplit. Et cette diminution dans la possibilité du plaisir correspond, précisément à un besoin plus grand de distraction et de joie, phénomène double, provoquant dans l'âme paysanne, un malaise profond. Ceux qui l'ont observé, s'étonnent moins que les ruraux, abandonnant leurs champs, que les jeunes surtout fuient un milieu qui ne leur donne plus que de rares occasions de se distraire. Ainsi à toutes les causes de désertion énumérées plus haut, s'ajoute l'absence de divertissements et l'on peut dire sans exagération que si la campagne se meurt, elle meurt surtout d'ennui!

II

Il semble que l'excès du mal porte en lui le remède ou du moins qu'il en favorise la venue: quelques localités rurales, ont déjà compris qu'une organisation intelligente et réfléchie, uniquement faite d'éléments locaux, pouvait réussir à créer du plaisir pour tous, et dans certaines communes on a monté, à la satisfaction générale, des soirées récréatives. L'œuvre du Théâtre au village, naître, espérons-le, de ces modestes essais.

L'élan étant donné, il semble qu'il n'y ait plus qu'à encourager les initiatives, à les multiplier, à coordonner les efforts isolés pour obtenir le maximum de résultats.

Ah! le théâtre! quelle magie dans ce seul mot! De tous les plaisirs qui nous sont à peu près interdits, à nous ruraux désertés, qui végétons loin des centres brillants et palpitants de vie intense, n'est-ce pas celui qui nous charmerait le mieux, que nous aimerions voir réaliser souvent pour remplir le vide de nos soirs d'hiver et de nos dimanches mornes? Le peuple adore en chef le théâtre, et de tout temps, il s'est passionné pour cette vie factice et concentrée du cirque et de la scène, où drames poignants et comédies folâtres, passent tour à tour en raccourcis saisissants. C'est que le spectacle, l'action représentée, délivre l'homme des réalités qui l'oppressent, l'extériorise pour un temps, lui donnant une âme nouvelle qui se mêle à celle des personnages; elle lui donne la belle émotion tragique qui va jusqu'aux larmes, et provoque l'éclat sonore du rire, aussi sain à l'âme qu'au corps. L'émotion éprouvée et la joie ressentie se prolongent et s'amplifient, emplissant

longuement le cerveau reposé, le cœur plus fort; et l'on aborde le lendemain avec plus de courage et d'entrain la tâche quotidienne.

Nous n'insisterons pas sur la valeur éducative du théâtre qui s'affirme considérablement, à condition toutefois que les pièces jouées soient choisies avec goût parmi les chefs-d'œuvre.

Éminemment capable d'amuser et d'éduquer les foules, il présente un autre avantage d'ordre plus prosaïque, avouons-le, mais que les organisateurs, aux prises avec de graves difficultés matérielles, ne sauraient dédaigner: alors que le budget de la moindre fête se bouche avec déficit, alors que toute entreprise ayant pour but d'amuser les hommes, coûte aujourd'hui beaucoup d'argent, le théâtre peut en rapporter; à deux conditions cependant: que les entrées soient payantes et les acteurs bénévoles et recrutés dans la localité. Ainsi les dépenses pourront être minimes et les recettes élevées.

Et pour permettre aux non initiés une organisation sommaire, nous donnerons ici quelques explications de détail.

III

Pour réaliser au village un théâtre tel que nous le concevons, il faut d'abord qu'il y ait dans la localité un directeur possible, un chef de troupe, homme de goût et d'expérience, ayant des lettres et affiné par la culture. Il n'est pas nécessaire qu'il soit acteur lui-même, mais il doit posséder un sens critique très sûr. J'entends bien que l'insulteur ou l'insultatrice, peut être, dans la plupart des cas, cet initiateur, mais il n'est pas indispensable que ce soit un maître d'école: un autre fonctionnaire, un commerçant, un notable ayant des loisirs, une personne douée de capacités et entourée de considérations, peut fort bien remplir ce rôle, très important, reconnaissable.

Et la troupe, dira-t-on, où la trouver dans un village de trois ou quatre cents âmes? Nous répondons: parmi la jeunesse. Cela ne saurait surprendre ceux qui l'ont quelque peu fréquentée et observée. Certes, dans notre Midi la race est souple et fine, capable de bien sentir et de beaucoup comprendre, et l'adolescence est particulièrement docile et malléable; sa mémoire est toujours fraîche, sa curiosité encore en éveil, son enthousiasme brillant, son zèle infatigable. Parmi elle nous trouverons aisément les trois ou quatre sujets indispensables aux rôles importants. Le reste des acteurs, au moins au début, pourra n'être que passable ou même médiocre, le public étant toujours prodigue d'indulgence quand le spectacle est donné par les siens. Il va sans dire que la collaboration de jeunes filles est désirable et même nécessaire: plus fines, plus sensibles, plus aptes aux jeux de la scène que les jeunes hommes, leur présence est un stimulant et élève notablement le niveau de la troupe. L'objection de moralité tombe d'elle-même: la jeunesse d'aujourd'hui a-t-elle besoin d'un prétexte théâtral pour se rencontrer et flirter? ceux qui ont déjà monté des soirées récréatives, ont été unanimes à constater la parfaite correction des jeunes exécutants. Il n'est pas douteux que la poursuite en commun d'un but élevé, ne contribue à les détourner, momentanément, des intrigues amoureuses.

Passant au répertoire, nous le constituerons de pièces simples, faciles à interpréter, mais sévèrement choisies et belles indiscutablement: certains classiques sont accessibles, mais on puisera surtout dans les pièces modernes, dont beaucoup semblent avoir été écrites pour les petites scènes; il faudra proscrire impitoyablement les œuvres banales et médiocres qui ne laisseraient pas dans l'esprit des spectateurs une impression de beauté. Il est souhaitable qu'un peu de musique et de chant, viennent agrémente le programme: des chœurs d'enfants et des soli d'acteurs, seront toujours bien accueillis.

Pour les costumes, la tâche se complique: faute de ressources locales, il faut parfois les improviser, acheter les tissus, les faire monter par les jeunes actrices; un peu de documentation et beaucoup de goût suffisent souvent à les réaliser de façon satisfaisante.

Il nous reste à trouver la salle du spectacle, et ici surgit la plus grosse difficulté. Si quelques bourgs privilégiés, ont leur salle de fêtes, spacieuse, bien aménagée, toujours prête à recevoir, peu de villages disposent d'un local, pouvant loger confortablement plusieurs centaines de spectateurs; en cherchant bien parmi les locaux vides de l'agglomération, il se peut qu'on découvre une salle possible; nous reconnaissons que dans bien des cas elle sera insuffisante et pour cela même le théâtre ne pourra se monter.

Et maintenant supposons que l'organisation est complète et que la jeune troupe a déjà subi victorieusement les feux de la rampe: eh bien! nous demanderons instamment qu'un tel effort et qu'une telle œuvre ne soient pas réservés à la seule localité qui les aura créés. Il faudrait que la troupe rayonnât vers les villages voisins, redonnant ici, et là, partout où une salle existe, son programme complet, moyennant le remboursement des frais de déplacement et une rétribution qui serait versée à la caisse de l'œuvre. A leur tour, et dès que les circonstances le permettraient, ces mêmes localités rendraient la visite et viendraient déployer chez les voisins, les talents de leur propre jeunesse. De la sorte, pour chaque village, les représentations se multiplie-

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 35.

LE MILITARISME ALLEMAND

Le « Times » préconise le désarmement complet du Reich de Londres. — Le Times écrit que l'Allemagne ne pourra pas peut-être avant longtemps entreprendre une nouvelle guerre. Toutefois, ajoute-t-il, il se peut que la confusion qui existe en Orient, donne aux militaristes allemands l'occasion de manifester à nouveau leurs sentiments belliqueux. C'est pourquoi, conclut le journal anglais, les Alliés ne peuvent abandonner la politique déterminée par la Conférence de Londres. L'abandon de Cologne ne sera possible que lorsque le désarmement de l'Allemagne aura été assuré.

L'ex-impératrice Zita se remarierait

De Budapest. — On annonce que l'ex-impératrice Zita épousera prochainement le Comte Hunyady afin de pouvoir rentrer en Hongrie et surveiller les intérêts dynastiques de son fils Otto.

Des Italiens seraient retenus prisonniers en Sibirie

De Rome. — Plusieurs milliers d'Italiens, déportés en Sibirie pendant la guerre, y seraient encore prisonniers.

Les revendications des États-Unis

Un compromis ? De New-York. — Le New-York Herald écrit qu'un compromis officiel concernant les revendications des États-Unis sera probablement annoncé dans les 48 heures.

Bois de Chauffage

Scié ou non Scié Livraison à domicile dans toute la ville S'adresser : M. GAYETTE 16, rue Victor-Hugo, CAHORS

A VENDRE

UNE GRANDE ARMOIRE LINÈRE Style Louis XIV S'adresser : 4, rue Coty, faub. Cahors, CAHORS.

MACHINES À TRICOTER

toutes largeurs et jauges. Prix de fabrication. Aiguilles et Accessoires. Catalogue, apprentissage gratuit. LAINES toutes nuances, Echaniillon gratuits. LA LABORIEUSE, 10, quai d'Orléans, NANTES.

PERDU

Il a été perdu une carte invalidité-mutilé au nom de M. CHAZOUILLET, prière de la rapporter au Bureau du Journal.

PERDU

En cours de route de Saint-Sauveur-la-Vallée au Cuzoul (route de Labastide-Murat à Cahors), un sac de blé. Prière d'informer la Winoterie Saint-James, à CAHORS.

LA PHOSPHODE GARNAL

Remplacement l'iodotannique phosphaté Remplace l'huile de Fols de Morue Prix de Flacon : 40 francs UN SEUL MODÈLE DE FLACON GRAND PRIX UNIQUE Vente dans toutes les Pharmacies

plaisir que le nombre des naissances est supérieur de 23 à celui des décès.

Foire des Rois. — Notre grande foire des Rois, s'est tenue mercredi 7 janvier. Elle a été très importante et bien approvisionnée en bestiaux et marchandises.

Cours pratiqués : bœufs gras, 200 à 220 fr. ; pores de charcuterie, 250 à 280 fr. les 50 kilos ; agneaux de boucherie, 5 à 5 fr. 50 le kilo ; bœufs d'attelage, 4.600 à 5.400 fr. la paire ; porcelets, 150 à 200 fr. pièce ; seion grosseur et qualité. Poules, 3 fr. ; poulets, 3 fr. 25 ; dindons, 3 fr. 25 ; dindes, 3 fr. 75 ; lièvre, 4 à 4 fr. 50 le tout le demi-kilo ; perdreaux, 10 fr. pièce ; bécasses, 10 fr. l'une ; grives, 3 fr. ; tourdes, 1 fr. 50 ; lapins domestiques, 2 fr. 25 la livre ; œufs, 5 fr. la douzaine ; oies grasses plumées, 6 fr. la livre. Foies gras, 15 à 16 fr. la livre. Truffes, 11 à 12 fr. la livre. Noix, 140 fr. le sac de 90 litres. Renards, 50 fr. Légumes en quantité surtout des pommes.

Malgré le grand encombrement aucun accident ni vol à signaler.

Labastide-Murat

Médaille militaire. — Nous apprenons avec plaisir que MM. Salazard, chef de brigade, et Conquet, gendarme, tous deux à la résidence de Labastide-Murat, sont proposés pour la médaille militaire.

Accident. — Ces jours derniers, M. Albet, instituteur à Rudelle, a heurté un troupeau de moutons, ceux-ci ayant voulu traverser la route au moment où l'automobiliste passait. L'un d'eux a eu les reins brisés ; il appartenait à M. Roques, propriétaire à Rouzaval, à 2 kilomètres de Labastide.

Gramat

Etat-civil du mois de décembre. — Naissances : Georges Soulatié, rue de la Liberté ; Elie Bonnel, à Alzon. Décès : Céline Caminade, 86 ans, rue de la Balme ; Marie Décos, veuve Fabre, 71 ans, rue St-Pierre ; Marlin Thamié, 70 ans, à Donadiou ; Henriette Lacroix, 73 ans, rue St-Roch ; Arsène Thomié, 62 ans, à Maison-Blanche ; Eugénie Filloux, épouse Bousquet, 52 ans, à Soulié.

Démographie. — Pendant l'année 1924, la mairie de Gramat a enregistré : 36 naissances, 1 reconnaissance, 8 mariages et 61 décès.

Souillac

Souillac sans l'heure. — Souillac possède une très bonne et belle horloge à répétition, mais qui se lasse depuis quelque temps de donner l'heure presque gratuitement à notre population.

Il est vrai que cette horloge n'a pas tous les torts, on ne lui a jamais, depuis qu'elle existe, fait subir une réparation sérieuse, pas même un simple nettoyage.

Quand donc nos édiles se montrent-ils plus généreux pour elle en volant la somme de trois cents francs au maximum pour sa remise en état ?

St-Germain

Soirée récréative. — Dimanche soir, 4 janvier, quelque jeunes gens de St-Germain ont donné une représentation à la salle des fêtes de la Mairie. Cette petite soirée de famille a remporté le plus vif succès ; les artistes ont interprété d'une façon parfaite leur rôle respectif ; le public, très nombreux a manifesté sa satisfaction par de vifs applaudissements.

Merci à nos jeunes amis qui surent, à la campagne, égayés les longues veillées d'hiver. Nous espérons qu'ils nous donneront bientôt l'occasion de les applaudir de nouveau.

MARCELLE FRANCE, Sciences aéro-nautiques

res. Envoyer date de naissance, 10 fr. — 63, rue Monge, PARIS (5^e).

nac, procès verbal a été dressé par la gendarmerie de Bretenoux contre les nommés Rabanel, Marrouffin et Ségal, de Cornac, pour insultes et bris de carreaux dans la nuit du 2 janvier.

Vol. — Un vol avec effraction a été commis à Cours, commune de Cuzac, chez Mme veuve David. Une somme de 30 fr. a été emportée. Le malfaiteur, après avoir brisé les carreaux, s'est enfui par la fenêtre. La gendarmerie procède à une enquête.

Bureau d'octroi. — Le conseil municipal, ayant reconnu la nécessité de déplacer le bureau d'octroi des Platanes, en a décidé la reconstruction à 50 mètres environ de l'emplacement actuel sur un terrain dépendant de la blanchisserie du Pont-du-Pin.

Mariage. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Gaston Laborie, employé au Crédit Lyonnais à Figeac, avec Mlle Berthe Anicet, employée des postes à Latronquière.

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes et futurs époux.

Cajarc

Au Bureau de Bienfaisance. — M. Louis Gazeau père est maintenant membre de la Commission administrative du Bureau de bienfaisance de Cajarc pour une période de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 1925.

Bédouer

Nos routes. — La route suivie par l'autobus, entre Figeac et Bédouer, est particulièrement cahoteuse, raboteuse, semée d'ormières, et les voitures même bien suspendues cahotent rudement les voyageurs.

L'administration des ponts et chaussées va procéder au rechargement par cylindre à vapeur de la partie du trajet entre Bédouer et Faycelles.

Les autres tronçons de la route demanderont une prompte restauration.

Lacapelle-Marival

Coups et blessures. — A la suite d'une plainte portée, le 3 janvier, par Jean Bousquet, propriétaire à Mouret, commune de Saint-Maurice, la gendarmerie de Lacapelle-Marival a ouvert une enquête, de laquelle il résulte que le plaignant a reçu des coups à un bras, qu'il a subi le certificat médical délivré, entraînant une incapacité de travail de quinze jours.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Médaille militaire. — Nous avons le plaisir de relever les noms de M. Imbert, maréchal des logis chef, et M. Pons, gendarme, parmi les médaillés militaires à l'occasion du nouvel an. Nos très cordiales félicitations.

Chien perdu. — M. X. Vaysse, adjoint au Maire de Reilhaguet (Lot), déclare détenir un chien de chasse qui l'aurait suivi un certain jour qu'il traversait Gourdon.

Le lui réclamer.

Etat-civil de décembre. — Naissances. — Maurice Pugno, au Moulin-de-Marsis ; René Cabarroc, au Marlinon ; Jean-Baptiste Faure, au Moulin-de-Carroul ; Madeleine Mallet, avenue Gambetta ; Jeanne Bourriane, quartier-Sainte-Claire ; Marie-Maisonhaute, rue Jean Jaurès.

Mariages. — Henri Delpech, vouturier, à Gourdon ; Aurélie Landrevie, à Gourdon ; Albert Boudoire, maçon, à Payrignac (Lot), et Méline Jardel, aux Lavandes.

Décès. — Louise Castex, 54 ans, veuve Laplagne, hôpital ; Jean Noël, sieur de long, 69 ans, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Au cours de l'année 1924, il a été enregistré à la mairie de Gourdon, 22 naissances, 3 reconnaissances, 22 mariages, 70 décès, 4 mort-nés et 1 transcription de décès.

Si nous déduisons des décès 25 étrangers à la commune de Gourdon, décès à l'hôpital, nous constatons avec

faire une offre à M. Ricard pour lui faciliter l'achat de cette parcelle de terrain, à condition d'établir un mur de clôture dans le prolongement de la maison voisine. Du côté nord, la grange située à l'angle de l'enclos Près gêne considérablement l'accès de la place Vival, tout en portant atteinte à l'esthétique de ce quartier.

Il paraît évident qu'une offre sera faite à M. Pérès pour la cession de cet emplacement à la ville. Cette question sera étudiée par la commission municipale qui examinera les conditions pouvant être établies en vue de cette acquisition. Ainsi pourra se compléter l'amélioration d'une voie dont tout le monde apprécie déjà les avantages.

Soirée du 4 janvier au Théâtre municipal. — La soirée offerte par la Musique à ses membres honoraires fut des plus brillantes et des mieux réussies et quand à 8 heures les portes du théâtre furent ouvertes la salle fut littéralement envahie par une foule qui ne put se caser qu'avec difficulté.

A 9 heures l'Orchestre ouvre le concert par le « Calife de Bagdad » qui est joué d'une manière fine et charmante ; c'est une œuvre musicale de style qui a beaucoup plu.

M. Lacam notre sympathique compatriote auquel le public ne ménage pas ses bravos chante quelques passages des « Mousquetaires au Couvent » ; et nous lui savons gré de son gracieux concours malgré un fort accès de fièvre paludéenne qui faillit l'empêcher de chanter.

Les artistes de Paris furent des plus brillants et obtinrent les plus mérités succès. Mme Donaldson, du Théâtre des Arts de Rouen, fut exquise dans « Mireille » et émouvante dans « Madame Butterfly » et nous fit entendre non seulement une jolie voix, mais une diction et une expression remarquable qui tint le public sous le charme.

M. Rubens fut un comique parfait autant par sa façon charmante de chanter que par sa mimique si expressive et fit rire le public aux larmes dans : « Le Petit Mot », « C'est Jeune et ça ne sait pas », « Tant que le Monde » et enfin « l'Inondation au Jardin des Plantes » qui déchaînèrent un véritable tour de force.

M. de St-Georges, baryton du Théâtre de Barcelone, est un artiste classique à la voix chaude et bien timbrée d'une aisance parfaite ; il fut bissé dans le « Mariage des Roses », de César Frank, qu'il sut donner avec une délicatesse exquise ; dans « Pailleuse » il fut parfait et put y développer la puissance de sa voix qui est d'une pureté égale et qu'il sait manier en artiste de talent.

Les deux premières parties furent entrecoupées de morceaux d'Orchestre et qu'il nous soit permis de féliciter M. Esudier, son chef qui sut le mener d'une baguette sûre et entraînante avec toutes les souplesses de son art dans « Rigoletto », « Samson et Dalila » et dans la difficile opérette « La Servante Maîtresse » qui fut jouée délicatement ; les amateurs et musiciens qui forment l'Orchestre méritent une mention toute spéciale et furent à la hauteur de leur tâche difficile.

Ces deux actes sont pour des artistes tels que Mme Donaldson et M. de St-Georges une suite de petites scènes où non seulement les jolies voix sont indispensables, mais où les artistes doivent être doublés de bons comédiens et M. Rubens dans le rôle muet de Scapin fut un mime désopilant.

Le piano fut tenu par des artistes, Mmes Céréde et Fournols qui méritent tous les éloges et dont le talent n'a d'égal que la bonne grâce.

A toutes et à tous nous adressons au nom du public figeois nos sincères félicitations et nos vifs remerciements pour cette soirée qui a été des plus brillantes et des plus artistiques.

Les pauvres ne furent pas oubliés, une quête faite à leur profit leur donna 154 fr. 20. En leur nom nous adressons nos remerciements aux charmantes quêteuses qui surent par leur bonne grâce délier la bourse des spectateurs.

Plainte. — A la suite d'une plainte portée par M. André Bargues, cultivateur à la Levade, commune de Cor-

St-Matré

A l'école publique. — M. Counil, notre excellent instituteur, organisé, pour le dimanche 11 courant, une fête enfantine au bénéfice des pupilles de l'école laïque.

De tout jeunes élèves, comme toujours, nous en sommes sûrs, nous émerveillèrent par le brio avec lequel ils récitèrent les poésies et les fables. Nous sommes certains que cette fête obtiendra un réel succès.

Floressas

Notre foire. — La foire du 5 janvier dans notre commune a dépassé toutes les prévisions. Elle a eu une importance exceptionnelle. Beaucoup de marchands et de propriétaires désireux d'acheter des bœufs et autres animaux s'étaient rendus à Floressas.

Le foirail aux bœufs était abondamment garni.

Voici les cours pratiqués ; ils sont toujours à la hausse : Bœufs d'attelage de 6 000 fr. à 6 500 fr. ; bœufs moyens, de 5 000 fr. à 6 000 fr. ; bouvillons, de 4 200 fr. à 5 000 fr.

Les moutons amenés ont été tous vendus à des prix variant de 4 fr. à 4 fr. 50 le kilo, poids vif ou à vue d'œil de 100 à 200 fr.

Les porcelets amenés ont été aussi tous vendus à des prix variant de 200 fr. à 215 fr. pièce, suivant qualité et grosseur.

La municipalité a distribué 80 primes aux acheteurs et vendeurs de bœufs et moutons, sauf à ceux habitant la commune.

Les marchands étalagistes venus nombreux ont fait de bonnes recettes. Nous constatons avec plaisir que les efforts de la municipalité pour augmenter l'importance de nos foires sont couronnés de succès.

Grézels

Election de l'adjoint. — Le conseil municipal de Grézels s'est réuni dimanche dernier 4 janvier sous la présidence de M. Th. Roussy, maire, à l'effet d'élire un adjoint en remplacement de M. Roussy, élu maire.

9 conseillers sont présents ; seul, M. Prady est absent.

L'élection a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 9 ; bulletins blancs : 0 ; majorité absolue : 5.

A obtenu : M. Lala Denis : 9 voix, élu.

Celui-ci a accepté le mandat qui venait de lui être confié et il a remercié ses collègues.

Nous adressons au nouvel adjoint du maire de Grézels, nos plus sincères félicitations. — D.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Caisse d'Epargne. — Le solde dû aux déposants au 31 décembre 1924 est de 6.663.938 fr. 62. Le taux de l'intérêt servi aux déposants a été porté à 4 0/0. Le compte ouvert à chaque déposant peut atteindre la somme de 5.000 fr. Les guichets sont ouverts les samedis, dimanches et 15 de chaque mois de 9 h. à 11 h. 1/2 et de 14 h. à 16 h.

Médailles militaires. — Nous avons le plaisir de relever au « Journal Officiel » les noms de MM. Bonneau et Calmel, gendarmes à Figeac qui ont obtenu la médaille militaire en raison de leurs bons et loyaux services. Depuis de longues années à Figeac, MM. Bonneau et Calmel ont su, dans l'exercice de leurs utiles et délicates fonctions, se faire apprécier de leurs chefs et estimer du public. Nous leur adressons nos plus chaleureuses félicitations. Nous félicitons aussi M. Ferret, chef de brigade à Cajarc qui est l'objet de la même distinction.

La place Vival. — La commission municipale des travaux publics s'est rendue mercredi, dans l'après-midi, sur la nouvelle voie reliant la place Caviale à la place Vival, en vue d'établir un plan d'alignement pour les immeubles en bordure de cette voie. Du côté sud, la maison Ricard se trouve en retrait de deux mètres environ sur la maison Savignac qui lui est contiguë. Afin de remédier à ce point disgracieux, la commission des travaux publics serait d'avis de

dit le vieillard. On ne sait vraiment que penser des domestiques actuellement. Elles n'ont pas plus de gratitude que des bêtes. Voyez cette Rose que j'avais encore hier à mon service. Une fille parfaite, silencieuse, habile, ne cassant jamais rien. La supposais contente de sa condition. Elle a filé la nuit dernière sans me laisser un mot pour dire à Mistress Buckley que la place avait cessé de lui plaire. Oh ! pourra-t-elle se trouver mieux qu'ici, je vous le demande ? Buckley m'a annoncé la chose juste au moment de me mettre à table. Cela m'a coupé l'appétit... Cela et autre chose, acheva-t-elle, en regardant son neveu qui, lui, restait les yeux obstinément fixés sur son assiette.

Avez-vous remarqué, Alfred, reprit Mr. Park, combien cette Rose était convenable, réservée, cela ne vous a-t-il pas frappé ?

Une faible rougeur envahit les joues ordinairement blêmes du capitaine.

Certes, dit-il brièvement. Elle paraissait au-dessus de sa condition.

— Et pourtant, elle ne vaut pas mieux que les autres. C'est à y renoncer.

Je détournai la conversation, mais pas plus que précédemment je ne réussis à lui donner un tour enjoué. Ce fut avec un soulagement que je vis arriver le moment de prendre congé.

Le lendemain matin, à l'heure

Au moment d'entrer, j'entendis les voix de Mr. Park et de son neveu :

— Il me semble, disait l'oncle, que vous auriez pu me faire l'honneur de me consulter, Alfred. Voilà, je vous le répète, qui modifie singulièrement mes intentions à votre égard. Le moment est propre à une explication définitive entre nous. Vous préférez attendre jusqu'à demain, soit. Qu'il soit fait ainsi que vous le désirez. Votre conduite de ces derniers jours me donne l'assurance que vous ne ferez rien qui compromette le bon renom de la famille.

— Demain soir, mon cher oncle, répondit la voix du capitaine Wilbram, je vous dirais tout. Je suis sûr que vous n'en éprouverez aucun déplaisir.

Je cognai discrètement à la porte. Aussitôt la conversation cessa.

— Vous arrivez au milieu d'une petite discussion de famille, Wilkinson, dit Mr. Park, d'un ton qui me parut empreint d'une légère contrariété. Si vous le voulez bien, nous parlerions d'autre chose.

Ce dîner, le dernier hélas ! que je devais faire à la table de l'excellent homme, ne laissa pas d'être en tout point lugubre. L'oncle et le neveu demeuraient silencieux, distraits. Tous mes efforts pour soutenir la conversation tombèrent à plat. Je remarquai qu'une nouvelle servante faisait le service de table ; j'en fis l'observation à Mr. Park.

— Oui, c'est vraiment ennuyeux,

habituelle, je me présentais à la porte de Mr. Park, au moment même où celui-ci sortait, il paraissait avoir chassé les préoccupations de la veille et m'accueillit cordialement.

— Vous n'auriez pas, par hasard, rencontré le capitaine, me demanda-t-il. Non ! Il est sorti il y a environ dix minutes.

Il descendit les marches et, boitant légèrement à cause de son rhumatisme, il vint se ranger à mes côtés.

— Il faut que j'aie votre avis sur quelque chose, Wilkinson, me dit-il, en achevant de boutonner son gilet, sur quelque chose que vous ne devez pas ignorer... Je... ?

— Que voulait-il me dire ? Je ne le saurais jamais.

Un cri terrible, moitié rire, moitié sanglot s'échappa de sa gorge, il porta la main droite à sa tête, frappa violemment le sol de son pied droit, et, finalement, s'abattit tout de son long, la face contre terre.

Je me précipitai sur le corps inanimé de mon maître ; je le soulevai. Il n'y avait pas à s'y méprendre. Ses yeux, déjà vitreux, révulsés, en disaient assez.

Mr. Park était mort.

Je hélai un policeman de l'autre côté de la rue. Il traversa, s'agenouilla, examina le visage immobile et dit :

— Le gentleman est mort, Monsieur.

— Je le sais bien qu'il est mort,

raient et pourraient devenir presque hebdomadaires, au moins durant l'hiver. Ainsi seulement le travail du groupe serait productif et fécond et l'œuvre donnerait son rendement maximum.

Nous n'ignorons pas, et cela nous réjouit, que certaines communes, animées par d'intelligents précurseurs n'ont pas attendu ces simples directions pour monter leur théâtre, mais même pour celles dont le début fut éclatant, nous redoutons le provisoire et l'éphémère, la défection toujours possible des organisateurs ou des acteurs ; et nous ne pouvons dissimuler que, pour que l'œuvre s'étende et soit durable, il est nécessaire que les pouvoirs publics s'y intéressent, la favorisent et la soutiennent, la subventionnent même ; et si l'hostilité est l'exception, il n'est que trop vrai que l'indifférence des municipalités est la règle. Nous voulons croire qu'il en sera désormais autrement, et que les administrateurs de nos bourgades accorderont à l'avenir leur bienveillance effective à l'œuvre du Théâtre au village, qui peut contribuer pour une large part, à arrêter la désertion de nos campagnes.

MIRANDOL.

...! POUR UN... JOUR...!!!!!!

Samedi 10 janvier, l'éminent spécialiste schélera au pl. h. prix v. VIEUX DENTIERs même brisés sans or et jusq. 50 fr. la dent i. Bijoux cassés, plus li. cours. Hôtel Ambassadeurs, Cahors.

Arrondissement de Cahors

Larroque-des-Arcs

Probité. — M. Vinges, cantonnier à Larroque-des-Arcs a trouvé, sur la route, une brousse de médecin qu'il s'est empressé de remettre à son propriétaire.

Pradines

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret la mort de Mme veuve Bonaurer, propriétaire à Pradines, décédée après une douloureuse maladie.

Nous adressons à son fils, M. Bonaurer, propriétaire, agent d'assurances, à la famille nos vives condoléances.

Limogne

Conseil municipal. — Dimanche 4 janvier, à 9 heures, le conseil municipal s'est réuni en session extraordinaire sous la présidence de M. le docteur Roger Couderc, maire.

M. le président expose au conseil que M. Alcouffe, entrepreneur des réparations exécutées au presbytère, étant donné que les délais de responsabilité des travaux sont expirés et qu'aucune réclamation n'a été formulée, demande au conseil l'autorisation de lever son cautionnement déposé chez M. le receveur municipal. Le conseil, après en avoir délibéré, donne son approbation.

Une somme de 600 francs ayant été votée et celle de 200 francs accordée par le conseil général pour réparations aux chemins ruraux, cette somme de 800 francs est divisée entre les conseillers, afin que ceux-ci, chacun dans leur sphère, surveillent l'exécution des dits travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

Luzech

Représentation. — On nous annonce pour samedi prochain, 10 janvier, à 8 heures du soir, salle des fêtes, une attraction absolument inédite avec le fakir indien Blacaman.

Le programme comprend des expériences sensationnelles : l'homme mystérieux ; l'homme serpent ; les clous de la mort avec l'échelle aux rasoirs ; l'homme phénomène ; catalepsie des animaux ; magnétisme et hypnotisme.

Ce sera une distraction nouvelle pour nos compatriotes qui pourront ainsi passer en famille une agréable soirée.

Feuilleton du « Journal du Lot » 3

LA CANNE À POMME D'OR

Adapté de l'Anglais PAR E. Pierre LUQUET

CHAPITRE II

L'ÉTRANGE FIN DE M. PARK

Que se passa-t-il entre mon patron et son neveu après mon départ, je ne saurais le dire ; mais il me sembla le lendemain, que des relations plus cordiales s'étaient établies. Le capitaine s'absentait davantage à la maison, dînait plus fréquemment avec son oncle, faisait en un mot de son mieux pour effacer l'impression fâcheuse que tout d'abord il avait produite.

Il se pourrait, Wilkinson, me dit un soir Mr. Park, que je modifie après tout, mes dispositions. Le capitaine n'est pas aussi mauvais diable que je l'avais cru, ni surtout, qu'on me l'avait dépeint.

Je connus ainsi que le vieillard avait eu vent des histoires qui couraient sur le compte de Wilbram.

Le jour suivant, je dinai à Bayswater Road. J'étais un peu en avance. Après avoir déposé mon chapeau et ma canne au porte-manteau, je me rendis à la bibliothèque.

Je me précipitai sur le corps inanimé de mon maître ; je le soulevai. Il n'y avait pas à s'y méprendre. Ses yeux, déjà vitreux, révulsés, en disaient assez.

Mr. Park était mort.

Je hélai un policeman de l'autre côté de la rue. Il traversa, s'agenouilla, examina le visage immobile et dit :

— Le gentleman est mort, Monsieur.

— Je le sais bien qu'il est mort,

— Je préfère m'abstenir en ce moment, Mistress Buckley, répondis-je. Le capitaine sera probablement de retour avant qu'il soit longtemps, et je ne voudrais pas avoir l'air d'un intrus. A dire le vrai, je suis brisé par ces émotions et j'éprouve le besoin de rentrer chez moi. L'agent que voici (je glissai un demi-souveau dans la main du constable) aidera à transporter le corps dans sa chambre. Je reviendrai plus tard.

Mistress Buckley renouça à me supplier et je me hâtai vers mon appartement.

Il faut croire que la secousse récemment éprouvée avait laissé sur mon visage des traces visibles, car ma propriétaire en m'ouvrant la porte, s'écria :

— Bonté divine ! Mr. Wilkinson, que vous est-il arrivé ?

